

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'ancienne ferme sise 24, rue de la Chapelle à Dudelange se caractérise comme suit :

L'ancienne ferme sise 24, rue de la Chapelle est implantée à proximité de la chapelle de Budersberg (Butschebuerg) (GEN). Si de nos jours Budersberg est un quartier de la Ville de Dudelange, il s'agissait à l'époque d'une petite localité à part entière. C'est depuis les années 1950 que Dudelange s'est déployée à tel point jusqu'à joindre Budersberg¹. Toutefois, Budersberg a conservé en très grande partie son passé rural et présente encore beaucoup d'exemples de bâtiments villageois, à savoir des maison d'habitation avec le plus souvent des annexes (agricoles) (TLP).

La ferme est composée d'une maison d'habitation avec des granges dans le même alignement ainsi qu'en perpendiculaire. A cette composition en « L » s'ajoute une construction isolée en deuxième rangée qui s'articule autour de la cour intérieure ainsi créée (TYP).

La carte Ferraris de 1776 montre déjà une construction à l'emplacement actuel de la maison et de la grange et plan cadastral de 1824 (Urkadaster) indique également la construction isolée en parallèle à l'arrière du terrain. Les origines de la ferme remontent donc probablement à la deuxième moitié du 18^{ème} siècle pour la maison d'habitation avec la grange accolée à droite et à la fin du 18^{ème} ou au début du 19^{ème} siècle pour la construction arrière (RAR). La maison d'habitation a connu une ample transformation voire une modernisation, probablement dans les années 1930, qui lui a conféré sa façade principale actuelle. En outre, des transformations ont eu lieu à l'intérieur. Les dalles et hauteurs sous plafond ont été adaptés sur la partie avant du bâtiment alors qu'elles restent inchangées à l'arrière (EDB).

La maison d'habitation s'élève sur deux niveaux, surmontés par une toiture à croupette. La façade avant est divisée en trois travées dont celle du milieu est accentuée par une grande lucarne, un léger avant-corps et la porte d'entrée métallique. Tous ces éléments, ainsi que les encadrements des ouvertures en pierre, le socle et la corniche remontent aux années 1930 et sont typiques pour le style architectural de cette époque (PDR).

La façade arrière de la maison principale a pu conserver son gabarit, ses ouvertures et encadrements d'origine et représente donc la partie la plus ancienne de la ferme. La façade arrière de la grange et la façade sur cour de la grange en perpendiculaire ont également conservé leurs éléments d'origine. Les ouvertures des annexes présentent également des encadrements en pierre de taille. Leurs formes sont typiques et correspondent aux fonctions qui se trouvaient derrière. Il en est de même pour la construction isolée qui a aussi pu conserver son authenticité (AUT).

¹ Ceci se voit bien en comparant les différentes cartes topographiques historiques et les photos aériennes de l'Administration du cadastre et de la topographie.

A l'intérieur, la maison d'habitation a pu conserver de nombreux éléments aussi bien de son époque de construction que de son époque de transformation. L'immeuble conserve sa structure bâtie, avec ses divisions et avec le fumoir (Haascht), de même que divers éléments historiques. Ainsi on y retrouve des portes et chambranles en bois, des parquets, des anciens carrés de ciments et des carrelages Cerabati, des stucs aux plafonds, un escalier en bois etc. (AUT).

En général, les bâtiments sis 24, rue de la Chapelle forment un ensemble cohérent et bien conservé qui marque l'espace-rue et le noyau historique de Budersberg. La composition architecturale est harmonieuse et bien proportionnée. La ferme est non seulement un témoin rare et précieux du passé rural de Budersberg, mais également un témoin de l'évolution bâti. En effet, elle illustre parfaitement le passage du tissu bâti rural vers l'agglomération au tissu bâti urbain de Dudelange.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), typicité du lieu ou du paysage (TLP), période de réalisation (PDR), évolution du bâti (EDB) et rareté (RAR).

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne ferme sise 24, rue de la Chapelle à Dudelange (no cadastral 161/3359).

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Anne Greiveldinger, Christine Muller.

Luxembourg, le 10 février 2021